



1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les ventes des produits de la société **Tibatika**. Toute commande passée auprès de Tibatika implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par l'acheteur.

2. Définitions

- **Vendeur** : SAS Tibatika , 57 rue Galilée 93110 Rosny sous bois - SIREN 951657584 – RCS BOBIGNY – TVA intracommunautaire FR88951657584
- **Acheteur** : Toute personne physique ou morale passant commande auprès de Tibatika.
- **EXW (Ex Works)** : Incoterm signifiant que le vendeur met les marchandises à disposition de l'acheteur dans ses locaux ou à un autre endroit convenu (atelier, usine, entrepôt, etc.). Le transport et les risques associés sont à la charge de l'acheteur à partir du lieu de mise à disposition. La mise à disposition de la marchandise pour enlèvement par l'acheteur ou son transporteur se fera au siège au 57 rue Galilée 93110 Rosny sous-bois, France.

3. Commandes

Les commandes doivent être confirmées par email et le devis doit être renvoyé signé. Tibatika se réserve le droit de refuser toute commande pour motif légitime, notamment si l'acheteur ne correspond pas aux critères visant à la protection de l'image de marque, ou si des doutes sérieux existent sur sa capacité à payer.

3.1 Modification de commande

Les commandes transmises à TIBATIKA sont irrévocables pour l'acheteur, sauf acceptation écrite du vendeur. En cas de modification de la commande par le client, et si celle-ci est acceptée, TIBATIKA sera délié des délais convenus pour son exécution

4. Prix

Les prix des produits sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande. Ils sont exprimés en euros, hors taxes (HT), et ne comprennent pas les frais de transport ni d'autres coûts additionnels, comme les frais de douanes, ou tout autres taxes qui sont à la charge de l'acheteur.

5. Conditions de Paiement

Le paiement est exigible selon les termes convenus lors de la commande. Dès validation de la commande et réception du devis signé, l'acheteur reçoit une facture afin de finaliser son paiement et déclencher le traitement de sa commande.

L'acheteur doit contacter sa banque afin d'effectuer le virement bancaire en euros,

correspondant au montant de sa commande vers le compte bancaire de TIBATIKA dont les coordonnées sont communiquées à l'acheteur sur la facture.

Dès réception du virement, la commande sera traitée et l'acheteur en sera informé par e-mail. Aucune commande ne sera expédiée sans avoir été payée dans son intégralité.

6. Livraison et Transfert de Risques

Conformément à l'Incoterm EXW, Tibatika mettra les marchandises à disposition de l'acheteur dans ses locaux ou à un autre lieu convenu. Le transfert de risques s'effectue dès que les marchandises sont mises à disposition de l'acheteur.

L'acheteur s'engage à souscrire une assurance garantissant les risques de pertes, vol ou dégradation et destruction des marchandises. TIBATIKA est en droit de demander l'attestation d'assurance. Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. Le transport et toutes les formalités douanières sont à la charge de l'acheteur.

Dans l'hypothèse où l'acheteur ne retirerait pas les produits dans un délai de trente quinze jours à compter de la notification par TIBATIKA des modalités de retrait, la commande sera considérée comme annulée et TIBATIKA conservera le montant des sommes ayant été versées par l'acheteur au titre de la commande en cause.

7. Obligations de l'Acheteur

L'acheteur accepte expressément les présentes conditions générales de vente. Il s'engage à fournir à Tibatika tous les documents nécessaires à la sortie des marchandises du territoire français, y compris, mais sans s'y limiter, la preuve de sortie de territoires, les déclarations douanières et tout autre document requis par la législation en vigueur.

8. Réclamations

Les réclamations concernant la non-conformité des produits ou les défauts apparents doivent être signalées par l'acheteur dans un délai de 48 heures suivant la réception des marchandises. L'acheteur devra contacter TIBATIKA, en lui fournissant tout élément de preuve utile : photographie, description de l'anomalie, etc. Une anomalie apparente s'entend de toute anomalie qui devrait être normalement décelée par un consommateur normalement attentif et avisé. A défaut, les produits seront réputés avoir été livrés exempts de toute anomalie apparente et conformes en quantité et qualité.

Les retours sont soumis à l'accord préalable de TIBATIKA. Les frais et les risques de retours sont toujours à la charge de l'acheteur.

L'utilisation d'une partie de la marchandise livrée entraîne de plein droit l'acceptation de la totalité. Les défauts d'une partie des produits ne donnent pas droit à l'acheteur

de refuser la totalité de la marchandise. Passé ce délai, les produits sont considérés comme conformes.

Dans l'hypothèse où TIBATIKA constaterait une utilisation abusive ou de mauvaise foi de la garantie légale de conformité ou des vices cachés (fréquence d'utilisation anormalement élevée, produit retourné ne correspondant pas au produit acheté, produit retourné tardivement et dans un état manifestement déprécié, non-conformité d'un produit qui résulte manifestement d'une utilisation inappropriée de l'acheteur...), TIBATIKA se réserve le droit de mettre en demeure l'acheteur de présenter, par écrit dans un délai de huit jours, ses observations sur le grief reproché.

A défaut de réponse ou à défaut de réponse satisfaisante, TIBATIKA se réserve le droit de facturer à l'acheteur une indemnité proportionnelle aux frais de gestion rendus nécessaires pour traiter une demande abusive ou de mauvaise foi.

La garantie est exclue en cas de non-respect par le client des recommandations d'entretien, d'usure normale, de conditions de stockages défectueuses et d'utilisation inappropriée. Les produits sont fragiles et sont sensibles aux températures. Il appartient à l'acheteur de veiller au bon stockage de la marchandise pour ne pas altérer les produits.

Toutes les réclamations doivent s'effectuer par voie numérique en contactant la société TIBATIKA à ani@tibatika.com, dans un délai de 48h suivant la livraison.

9. Garantie

Tibatika garantit que les produits sont conformes aux spécifications convenues. A la réception du(des) Produit(s) présumé(s) non conforme(s), TIBATIKA réalisera un examen du(des) Produit(s). Dans l'hypothèse où la restitution du produit non conforme serait bien fondée, TIBATIKA procédera, au remboursement du produit non conforme sans indemnité ou dommages et intérêts ou à l'échange du produit non conforme, dans la mesure où ce produit est disponible en stock. Toute anomalie apparente lors de la réception d'une Commande (nombre d'unités, état des emballages, etc) devra être signalée de manière écrite précise et détaillée par l'acheteur auprès du transporteur. La responsabilité de TIBATIKA ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol.

10. Force Majeure

Tibatika ne saurait être tenue responsable des retards ou de la non-exécution de ses obligations en cas de force majeure, notamment en cas de catastrophes naturelles, grèves, ou autres événements imprévisibles et indépendants de sa volonté. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté du vendeur, qu'elle ne pouvait raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elle ne pouvait raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant le

vendeur de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel du vendeur ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable au vendeur, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement qui ne serait pas imputable aux autres fournisseurs. Dans de telles circonstances, le vendeur préviendra l'acheteur par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le vendeur et l'acheteur étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par le vendeur et son acheteur pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

11. Droit Applicable et Jurisdiction Compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les tribunaux du siège social de Tibatika seront seuls compétents.
